

DELIBERATION N°57/2019

Le Mardi 17 septembre à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 06/09/2019

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier		x		DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			x	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			x	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick			x	TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		x		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	x			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			x	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne			x	ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			x	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean			x	CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			x	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude		x		BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	x			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie			x		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	x
TOTAL		8	4	13		
TOTAL VOTANTS		13				1
TOTAL VOIX		26				

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20190917-DEL57-2019-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DELIBERATION N°57/2019

Objet : AUTORISATION CO-MAITRISE OUVRAGE

Opération 18-393 : Chambéry-Avenue de la Boisse

Demande de travaux de démolition reçue pour la totalité du bâtiment (dont une partie appartient à la Ville de Chambéry). La ville de Chambéry sollicite l'EPFL afin de démolir le tènement leur appartenant dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour un montant global de travaux estimé à 177 700,00 € HT dont :

- 73 600,00 € HT estimés pour la partie propriété de la commune de Chambéry => Refacturés dès la fin des travaux
- 104 100,00 € HT estimés pour les parties qui sont ou seront propriété de l'EPFL 73

Considérant le caractère exceptionnel de cette demande dans la mesure où les bâtiments communaux sont mitoyens de la propriété de l'EPFL et impliqués dans le même projet global, ce qui permettra une mutualisation des coûts bénéfiques aux 2 propriétaires, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour un montant maximal estimé à 177 700 € HT.

Le 25/09/2019
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20190917-DEL57-2019-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019